

COMITÉ SYNDICAL du Mardi 26 mars 2024 à 17H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 221

Présents : 80

Pouvoirs : 3

Votants : 83

Adopté avec :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation établie et affichée le :

13 mars 2024

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :
- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 48

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Danielle FAUCON, M. Eric VALERY, M. Alain DOUSSEAU, M. Steve CLOG DACHARRY, M. Jean-Claude DESCHAMPS, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Philippe LESCURE, M. Pierre MONTEIL, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Luc SOUQUIERES, Mme Valérie TAURISSON, M. Jacques VEYSSIERE, M. Christian BOUZON, M. Guy ROQUES M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Philippe MARTIN, M. Guillaume PELISSIER, M. Yves LAPORTE, M. Carlos MARTINEZ, M. Olivier GUIGNARD, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Alain ZIZARD, M. Régis LESCURE, M. Laurent DARTHOU M. Laurent DONADIEU, M. Christian MANIERE, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID, Mme Chrystèle POUCH, M. Philippe VIDAU, M. Robert DALLES, M. Michel DONZEAU, Mme Sandrine LABROUSSE, Mme Delphine FOUCAUD, M. Eric BOUYOUX, M. Henri SOULIER, M. Alain LAPACHERIE, Mme Martine JUGIE, Mme Martine DUMONT, M. Daniel FREYGEFOND, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Yves GARY, M. Clément TALLERIE M André HACQUART, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 19

M. Alain SIMONET, M. André ALRIVIE, Mme Ghislainc DUBOST, M Jean-Michel MONTEIL, M. Pierre MILY, M. Christian BORDE, M Vincent LEDOUX, M. Patrick LABALLE, M Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Bernard LAROCHE, M. Yves NOYER, M. Pierre MACHÉ, M. Antoine LAMAGAT, M. Yves POUCHOU, Mme Marline CLAREPELOUTIER, M. Olivier LAPORTE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Pierre BESSE.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL, M. Franck PEYRET à Mme Valérie TAURISSON, M. VIGNERON Denis à M. Jean-Claude DESCHAMPS.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 10

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

Mme Martine CONTIE, Mme Sophie OVTCHARENKO, M. Richard LANDRAUD, M. Stéphane BORDAS, M. Franck FOURNIER, M. Patrice PRIMAULT, Mme Myrienne AUSSEL THOMAS, M. Jean-Pierre LABORIE, Mme Céline HACQUART, M. Christian MARCOU.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 3

M. Jean-Jacques VAILLANT, M. Marcel-Bernard SIMBELIE, Mme Josy MARTIN.

DÉLIBÉRATION N°2024-6

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Yves LAPORTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N°2024-6 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

RAPPORTEUR : MONSIEUR YVES LAPORTE, TITULAIRE

Au vu des éléments ci-après du Compte Administratif pour l'exercice 2023, il appartient au Comité Syndical de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	DEPENSES 169 177,26	G	RECETTES 155 808,06
	Section d'investissement	B	79 812,68	H	10 592,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	586 637,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	181 391,70 (si excédent)
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	248 989,94	= G + H + I + J	934 429,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	139 800,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	139 800,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	169 177,26	= G + I + K	742 445,52
	Section d'investissement	= B + D + F	219 612,68	= H + J + L	191 983,70
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	388 789,94	= G + H + I + J + K + L	934 429,22

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS					C1
RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	248 989,94	166 400,06	768 029,16	A1	685 439,28
Investissement	79 812,68	10 592,00 (2)	181 391,70	A2	112 171,02
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	169 177,26	155 808,06 (3)	586 637,46	A3	573 268,26
RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 139 800,00	III + IV 0,00	B1		-139 800,00
Investissement	I 139 800,00	III 0,00	B2		-139 800,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B)					
	A1 + B1				
TOTAL	545 639,28				
Investissement	A2 + B2 -27 628,98				
Fonctionnement	A3 + B3 573 268,26				

- Le compte administratif 2023 dégage les écritures suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	169 177,26 €	742 445,52 €
<i>Excédent</i>	0	586 637,46 €
Section d'investissement	219 612,68 €	191 983,70 €
<i>Excédent</i>		181 391.70 €
RAR	139 800 €	0
<i>Besoin de financement</i>	0	0

RAR =
 - Montant restant du marché
 SCoT : 136 800 euros
 - Participation PLU : 3 000
 euros

- Les résultats 2023 à affecter :

Affectation du résultat en investissement (cpt/ 1068R)	30 000 €
Affectation du résultat en fonctionnement (cpt/ 002 R)	586 637,46 €
Reprise du résultat d'investissement (cpt/ 001 R)	181 391.7 €

Il est proposé au Comité Syndical :

Article 1 : D'affecter le résultat de la section fonctionnement comme suit :

- Affectation du résultat en investissement (cpt/ 1068R) :0 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (Ligne 002 R) :
586 637,46 €
- Reprise du résultat d'investissement sur BP 2023 (Ligne 001) :181 391,70 €

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le Président,
Christian PRADAYROL

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20240402-2024-6-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024